

# Présentation L'Antre-2

## CREAI 5 décembre 2017

### L'Antre-2, une association de jeunes adultes

Comme le souligne l'étude, la moyenne d'âge des adhérents des GEM, du moins ceux qui participent à ce travail, est relativement élevée (45 à 50 ans). Si les raisons en sont multiples et difficiles à cerner (la nécessité que les personnes qui participent à un GEM soient stabilisées est probablement déterminante), la conséquence de cet état de fait est que le phénomène s'autoalimente en quelque sorte : les plus jeunes, de 18 à 30 ans, qui s'approchent d'un GEM auront d'autant plus de difficultés à intégrer un groupe constitué de personnes plus âgées, en raison des différences d'affinités, de modes de communication, de centre d'intérêts, de rythmes de vie, etc.

C'est ce constat que fait L'Autre Regard en 2005. Cette association, précurseur dans la création des GEM, avait alors 20 ans d'existence, et la moyenne d'âge de ses adhérents était autour de 50 ans. C'est ainsi que, profitant de la loi de 2005 permettant la création et le financement des GEM, L'Autre Regard crée le GEM L'Antre-2, en s'appuyant sur quelques jeunes adultes qui s'étaient tournés vers L'Autre Regard. Au départ à destination des 18/25 ans, l'âge maximum a rapidement été fixé à 30 ans.

C'est ainsi qu'avec le soutien d'un animateur dédié et un local spécifique, un premier groupe de jeunes adultes a commencé à s'organiser, à penser son projet propre, à mettre en place ses activités.

### Les conséquences sur le projet

Au fur et à mesure de la mise en place d'activités, de l'organisation d'un local d'accueil et de rencontre, une envie particulière a émergé : si le groupe de jeunes trouvait satisfaisant de pouvoir avoir leur propre organisation, il souhaitait en plus pouvoir rencontrer des personnes en dehors de leur problématique de santé plus ou moins commune. C'est ainsi qu'est né le projet de L'Antre-2 Café, avec l'idée d'inviter le tout public autour de produits issus du commerce équitable et bio, et d'une programmation culturelle variée : expositions, lectures, concerts, théâtre, soirées à thème, ateliers partagés, tout en masquant les coulisses du GEM, craignant que l'affichage de leur fragilité ne tienne à distance le « tout public », mais visant la déstigmatisation des troubles psychiques. Ils faisaient, et font toujours, ainsi la preuve de leur capacité à offrir au quartier et à la ville un lieu accueillant et riche de propositions artistiques, de passer du statut de personnes en demande à une vraie place dans la cité, force de proposition, mettant ainsi concrètement en acte leur participation citoyenne.

L'Antre-2 Café est né en 2008. Il est aujourd'hui fréquenté pour moitié par des personnes qui ne sont pas adhérentes du GEM, des habitués du quartier, des personnes qui viennent pour assister à une soirée particulière. Si les adhérents s'autorisent maintenant à expliquer ce qu'est l'association,

qui organise ce café, quand un client lambda pose la question, la plupart des clients ignorent qu'il s'agit d'un GEM, et que ses adhérents souffrent de troubles psychiques.

## Les conséquences sur la gouvernance

La participation de personnes de plus de 30 ans, concernées par une fragilité psychique, est une conséquence du projet Café, qui n'a pas de limite d'âge bien évidemment. Un statut de sympathisant a ainsi été inventé, en appui aux plus jeunes, en supposant que plus âgés et sans-doute plus stabilisés et plus expérimentés dans l'organisation associative, ils peuvent être un appui pour les plus jeunes. Ces sympathisants peuvent participer à la vie associative, fréquenter le Café, mais n'ont pas accès aux activités réservées aux adhérents ; l'Antre-2 doit garder sa vocation initiale. A noter qu'un adhérent « jeune » qui passe les 30 ans peut rester adhérent et ne devient pas systématiquement sympathisant. Les statuts prévoient que jusqu'à 4 sièges d'administrateurs sont ouverts aux sympathisants, et jusqu'à 8 pour les adhérents jeunes, de façon à favoriser leur représentation majoritaire.

Une préoccupation centrale qui perdure et doit être soutenue : chaque aspect du projet doit être choisi et discuté par les adhérents, avec le soutien des animateurs, mais indépendamment du parrain et des gestionnaires, et surtout, sans intervention de professionnels du soin ou de l'accompagnement. Les adhérents considèrent que ces derniers ont un autre rôle en dehors du GEM et à titre individuel, cette séparation est une condition essentielle de la libre adhésion et de la libre participation au collectif. La mise en cause de la méthodologie de l'étude en est un exemple : le bureau collégial a refusé que soient sollicitées des personnes de l'entourage des adhérents, avec l'argument que leurs familles ou les professionnels qui les accompagnent ne peuvent pas et ne doivent pas avoir connaissance de ce qu'ils font au GEM, et ne peuvent donc avoir un avis sur le GEM. La sollicitation individuelle d'adhérents volontaires a également été discutée, considérant que la spécificité du GEM résidait dans son organisation démocratique et collective.

### **2 commissions mensuelles pour 2 pôles d'activités : la commission des sages prétentieux, et la commission Café.**

**Commission des Sages** : les adhérents débattent du quotidien de la vie de l'association et des relations entre ses membres, échangent sur les activités, les remettent en cause à chaque fin de saison, rencontrent les intervenants extérieurs qui proposent un projet, décident collectivement des sorties qu'ils souhaitent mettre en place chaque mois, et tout ce qui concerne la vie du GEM.

**Commission Café** : services, produits, programmation culturelle, vie du lieu,... Les adhérents y étudient les propositions reçues de divers artistes amateurs et professionnels, de l'organisation du service au bar, de la carte des produits, mais aussi de la vie du Café, des relations entre adhérents et clients extérieurs à l'association, de l'ambiance générale du lieu. Pour la programmation culturelle, la commission dispose d'un budget annuel, alimenté par les recettes du Café, dont elle dispose librement.

**Un bureau collégial**, ou le parrain est invité, sans voix délibérative : les coprésidents se réunissent également tous les mois, pour traiter des sujets importants concernant la gestion financière, avec le gestionnaire EPAL, la préparation de l'assemblée générale annuelle, les sollicitations et invitations extérieures (SISM, Conseil Rennais en Santé Mentale, invitation des différents partenaires (Maison des Usagers du CHGR, Maison associative de la Santé,...), actions

coordonnées en Intergem 35 ou Bretagne (BIG-PIG), les choix des commissions à valider si nécessaire, l'information et la mobilisation des adhérents à l'interne, etc.

Il existe des difficultés à « recruter » des administrateurs jeunes, en raison du turn-over et de la jeunesse des adhérents, mais les commissions fonctionnent et ont un vrai rôle de décision. Le Collège a la décision finale si un choix des commissions engage la responsabilité de l'association ou le budget. Les administrateurs peuvent se concentrer sur la représentation interne et externe, le suivi du projet. Un système d'invitations a été mis en place, permettant à chaque adhérent de demander aux administrateurs d'être invité à quelques réunions du Collège afin de prendre la mesure de cet investissement avant de choisir en connaissance de cause de se présenter au suffrage des adhérents lors de l'AG annuelle.

Un soutien bienveillant et à distance des gestionnaires, L'Autre Regard et EPAL : la volonté de se centrer sur la mise en œuvre du projet et de déléguer les tâches « ingrates » ...

Un mode de gestion qui semble lourd... mais qui garantit la possibilité pour chaque adhérent de participer à la mesure de ses envies, de sa disponibilité, de ses capacités

Du fait que chaque orientation, chaque choix, doit être débattu, discuté, les décisions peuvent être longues à prendre, même pour des choses apparemment simples ; mais les adhérents eux-mêmes témoignent de l'importance de ce fonctionnement, de comment il leur permet de prendre place dans le collectif, avec la patience et la bienveillance mutuelle, et d'être reconnus dans leurs opinions, leurs choix. C'est là que se concrétise le principe, l'éthique du GEM, et qui permet à chacun, à son niveau, de prendre ou reprendre une vraie place sociale, malgré la difficulté à faire avec les autres qui est souvent une conséquence des pathologies psychiques, et qui est source d'isolement et de stigmatisation.

Des relations nouvelles et complexes avec les partenaires : il est souvent difficile pour les institutions, en particulier les partenaires financiers, mais aussi les partenaires sanitaires et sociaux, de prendre en compte ce mode de gouvernance, d'échanger avec les adhérents, de prendre le temps de prendre en compte leur parole, les réflexes d'encadrement et de décision descendante envers les personnes concernées est souvent un réflexe, quand ce n'est pas de la condescendance...